

Mairie de ST MARTIN DE VALAMAS

NOTE DE SYNTHÈSE

RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES

DU BUDGET PRIMITIF 2022

Séance du conseil municipal du 18 mars 2022

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif 2022 s'équilibre :

- ⇒ Dans l'application de la maquette budgétaire qui répond aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires de la M14,
- ⇒ Dans le respect des orientations budgétaires présentées en séance de la commission des finances qui s'est tenue le 25 février 2022,

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Comme le compte administratif, il est soumis au contrôle de la légalité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

. Une section de fonctionnement : qui permet à la collectivité d'assurer le quotidien, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des divers services communaux.

. Une section d'investissement qui prépare l'avenir. Elle concerne notamment les dépenses qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité, en faisant varier sa valeur ou sa consistance.

La section de fonctionnement et la section d'investissement structurent le budget de la collectivité.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

A l'intérieur des deux sections, le classement des opérations des dépenses et des recettes est effectué selon un plan de comptes normalisé de l'instruction M14 : dépenses et recettes sont classées selon leur nature par chapitre et par article.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital d'emprunt emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées, par les ressources propres de la collectivité, par les subventions et éventuellement l'emprunt.

Conscient des enjeux, le débat mené en amont par la commission des finances a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en préservant la qualité des services rendus à la population et sa capacité à investir pour préserver le patrimoine communal :

- Soutenir l'économie locale,
- Maintenir les taux d'imposition communaux,
- Maintenir le niveau et la qualité des services liés à la population
- Maintenir les investissements nouveaux.

Cette note présente l'ensemble les informations détaillées retracées dans le budget primitif 2022. Elle est consultable sur le site internet de la commune.

Le cadre général du budget :

Le budget primitif prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2022. Il doit obligatoirement respecter les principes budgétaires suivants :

- UNITE : sur un seul document regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la commune,
- UNIVERSALITE : séparation des dépenses et des recettes – L'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses,
- ANTERIORITE : Evaluation des recettes et des dépenses avant leur réalisation,
- ANNUALITE : Le budget est établi pour une année civile,
- EQUILIBRE : Les dépenses doivent être équilibrées par les recettes à l'intérieur de chaque section.

Le budget a été établi dans le respect des décisions prises en séance de la commission des finances, qui s'est tenue le 25 février 2022, en tenant compte des résultats constatés du compte administratif 2021.

Deux sections qui se structurent par chapitres puis par articles. Il faut distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- . Les dépenses et les recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement,
- . Les dépenses et les recettes d'ordres qui sont des opérations comptables qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRIMITIF 2022

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général (011) Charges de personnel (012) Atténuations de produits (014) Autres charges de gestion courante (65) Charges financières (66) Charges exceptionnelles (67) Dépenses imprévues (022) Virement à la section d'investissement (023) Dotations aux amortissements (042)	Excédent antérieur reporté (002) Produits des services et du domaine (70) Atténuations de charges (013) Impôts et taxes (73) Dotations et participations (74) Revenus immeuble (75) Produits exceptionnels (77) Reprises sur provisions (78) Travaux en régie (042)

SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2022

Dépenses	Recettes
Report déficit d'investissement (001) Emprunts (16) Immobilisations incorporelles (20) Subventions d'équipements (204) Immobilisations corporelles (travaux, acquisitions) (21) Immobilisations en cours (23) Dépenses imprévues (020) Travaux en régie (040) Opérations patrimoniales (041)	Virement de la section de fonctionnement (021) FCTVA (10) Taxe d'aménagement (10) Excédent de fonctionnement (1068) Subventions diverses (13) Emprunts (16) Immobilisations corporelles (21) Cessions d'immobilisations (024) Amortissements des immobilisations (040) Opérations patrimoniales (041)

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2022 par CHAPITRES – section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT récapitulatif			
011 Charges générales	394 050.00	002 Excédent de fonctionnement reporté	333 975.40
012 Charges de personnel	378 000.00	013 Atténuations de charges	12 100.00
65 Charges de gestion courante	127 600.00	70 Produits services divers	39 800.00
66 Charges financières	12 300.00	73 Impôts et taxes	592 200.00
67 Charges exceptionnelles	2 561.00	74 Dotations et participations	284 450.00
014 Atténuations de produits	10 000.00	75 Produits financiers	49 000.00
022 Dépenses imprévues	19 036.40	77 Produits exceptionnels	1 500.00
023 Virement à la section d'investissement	400 000.00	78 Reprises sur provisions pour risques	3 722.00
042 Opérations d'ordre	8 200.00	042 Opérations d'ordre	35 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 351 747.40	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 351 747.40

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2022 par CHAPITRES – section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT récapitulatif			
001 Déficit d'investissement reporté	18 936.85	001 Excédent d'investissement reporté	
20 Immobilisations incorporelles	20 000.00	1068 Excédents fonctionnement capitalisé	54 206.85
204 Subventions d'équipement versées	40 200.00	10222 FCTVA	23 900.00
21 Immobilisations corporelles	331 500.00	10226 Taxe aménagement	2 000.00
23 Immobilisations en cours	1 495 000.00	16 Emprunt et cautions	597 000.00
16 Emprunts, dettes	110 400.00	13 Subvention d'investissement	1 013 000.00
020 Dépenses imprévues	63 005.00	21 Immeubles de rapport	1 005.00
040 Opérations d'ordre entre section	35 000.00	021 Virement section fonctionnement	400 000.00
041 Opérations patrimoniales	697 050.00	024 Produits de cession	50 000.00
		040 Opérations d'ordre	8 200.00
		041 Opérations patrimoniales	697 050.00
Restes à réaliser en dépenses	43 270.00	Restes à réaliser en recettes	8 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 854 361.85	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 854 361.85

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – Détails par chapitres budgétaires

Chapitres budgétaires	BP 2022	Explications
011- Charges à caractère général	394 050.00	<p>Les crédits affectés à ce chapitre servent aux achats courants et divers nécessaires à l'activité des services : électricité, fournitures d'entretien et de petits équipements..., les services extérieurs et prestations de service (les travaux d'entretien, les locations de matériels, les assurances...), les honoraires, les frais de publicité et annonces diverses, les frais postaux et de télécommunications... les impôts (taxes foncières), Sictomsed etc...</p> <p>Prise en compte de la hausse des prix due à l'inflation notamment pour les frais d'électricité, tout en maintenant les efforts sur la maîtrise de ces charges à caractère général.</p> <p>L'achat de livres de bibliothèques pour l'école publique, l'entretien des chemins ruraux, la confection d'un livret d'accueil, constituent des dépenses nouvelles sur ce chapitre.</p> <p>Continuité, reprises ou créations d'activités évenementielles : manifestations diverses, animations du village (Ardéchoise), illuminations de Noël, feu d'artifice, spectacles, culture, cérémonies, confection des colis de Noël.</p>
012- Charges de personnel	378 000.00	<p>Les charges de personnels sont en hausse. Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation indiciaire des agents en catégorie C, le recrutement d'un CAE affecté aux services municipaux et l'augmentation d'heures d'entretien des salles communales liées à la reprise des activités après Covid.</p> <p>Cotisation à la médecine du travail</p> <p>Participation de la collectivité, dans le cadre du service mutualisé de la Communauté de Communes Val'Eyrieux, pour l'instruction et suivis des dossiers d'urbanisme.</p>
014- Atténuation de produits	10 000.00	Reversement obligatoire au FPIC - Diminution des recettes fiscales
022- Dépenses imprévues	19 036.40	Permet de payer une dépense non inscrite initialement au budget.
023- Virement à la section d'investissement	400 000.00	<p>Crédits dégagés de la section de fonctionnement pour couvrir la dette et contribuer au financement des investissements prévus.</p> <p>Le montant est fixé lorsque l'ensemble des recettes et des dépenses ont été évaluées : écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, qui constitue de l'autofinancement.</p>

042- Dotations aux amortissements	8 200.00	Dépenses d'ordre pour les amortissements prévus par la loi –
65- Autres charges de gestion courante	127 600.00	<p>Ce chapitre regroupe notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les indemnités d'élus, ○ La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche – Conformément à l'article L 1424-35 du Code général des collectivités territoriales, les modalités de calcul des contributions des communes sont fixées par le conseil d'administration du SDIS. ○ Les participations au PNR, l'ONF, SIVU SAIGC ○ Les subventions aux associations, ○ La participation communale à l'Ecole St Joseph sous contrat d'association ○ Secours d'urgence ○ Prévision supplémentaire par rapport au budget de 2021 : Transmission des actes en Préfecture (contrôle de la légalité) par voie dématérialisée (pack téléprocédure + certificat RGS), Réflexion sur la gestion des factures cantine pour la prochaine rentrée scolaire 2022/2023.
66- Charges financières	11 300.00	. Les prévisions budgétaires se font à partir du tableau d'amortissement des emprunts.
	1000.00	Ce chapitre concerne le paiement des intérêts des emprunts en cours de remboursement.
67- Charges exceptionnelles	2 561.00	. 1000.00 euros prévus pour les frais de dossier relatifs à l'ouverture d'emprunts.
		Crédits prévisionnels liés entre autres aux intérêts moratoires et titres annulés sur exercices antérieurs
TOTAL	1 351 747.40	

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT – Détails par chapitres budgétaires

Prévisions basées sur les recettes de l'exercice précédent en tenant compte des évènements nouveaux.

Chapitres budgétaires	BP 2022	Explications
002- Excédent antérieur reporté	333 975.40	Après le vote du compte administratif 2021 excédentaire en fonctionnement, le résultat doit obligatoirement être reporté sur le budget primitif 2022.
013- Atténuations de charges	12 100.00	Concerne entre autres les remboursements de l'Etat et du Département dans le cadre d'un recrutement en CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) jusqu'au 30/09/2022 renouvelable.
042- Opérations d'ordre	35 000.00	Prévisions des travaux en régie.
70- Produits des services	39 800.00	Ce chapitre concerne les recettes prévisionnelles liées à l'exploitation des prestations fournies à la population (cantine), des ventes de concessions au cimetière, des coupes de bois en forêt communale, de la taxe des ordures ménagères dues par les locataires. Recettes supplémentaires : Offres de concours financières par deux particuliers dans le cadre des travaux réalisés sur les chemins ruraux de la Romane et de Rochebonne.
73- Impôts et taxes	592 200.00	<p>. Impôts locaux – Il est proposé un maintien des taux d'imposition de 2021 pour la fiscalité directe : TFPB et TFPNB et de prévoir au BP un montant prévisionnel de 420 000.00 euros compte tenu d'un encaissement de 421 642.00 euros en 2021.</p> <p>Il est rappelé, que suite à la réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe d'habitation, la commune ne vote que les taux d'imposition des taxes foncières. Ainsi le nouveau taux de la TFPB réhaussé du taux départemental devient le nouveau taux de référence communal applicable en 2022.</p> <p>. Le versement des attributions de compensations par la Communauté de Communes Val'Eyrieux est constant pour un montant de 121 057.73 euros.</p> <p>. Le produit de la Taxe additionnelle aux droits de mutation (il s'agit d'une recette variable liée aux opérations de cession dans le cadre du marché immobilier),</p> <p>. Le Fonds National de péréquation intercommunale et communal (FPIC) : ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.</p>

74- Dotations et participations	284 450.00	<p>Sous la forme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La dotation globale de fonctionnement (DGF) ⇒ La dotation de la solidarité rurale ⇒ Dotation nationale de péréquation ⇒ Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) concerne certaines dépenses imputées aux articles 615221 « entretien des bâtiments publics » et 615231 « entretien de la voirie communale ». Il s'agit des états déclaratifs transmis en Préfecture concernant les dépenses réalisées en 2020 – Les recettes FCTVA perçues au titre des dépenses de fonctionnement sont imputées au compte spécifique 744. <p>⇒ Participation des communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Pour la scolarité des enfants domiciliés dans ces communes et scolarisés à l'école publique de St Martin de Valamas, . Mutualisation du service « CCAS » pour les colis de Noël et l'organisation d'un goûter aux résidents de la maison de retraite « la Cerreno » mis en place et financés par la collectivité. Les dépenses engagées par la collectivité font l'objet d'une évaluation des dépenses pour être proratisées et refacturées aux communes concernées. <p>⇒ Les allocations de compensations versées par l'Etat liées à des pertes de recettes engendrées par certaines mesures d'exonérations ou d'abattements.</p>
75- Autres produits gestion courante	49 000.00	<p>Il s'agit essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des revenus des immeubles (locataires à l'année, bail de la Poste, ADMR, bail commercial « Par Monts et par Vaux » le « Payanké Ardéchois », les garages communaux...), • Autres recettes liées aux charges, comme les remboursements de fuel, les frais d'électricité
77- Produits exceptionnels	1 500.00	Recettes exceptionnelles comme : des avoirs, des indemnités d'assurance versées suite à des sinistres.
78- Provisions pour risques	3 722.00	Demande du comptable de provisionner pour créances douteuses avec à l'appui la pièce justificative de l'état des restes à recouvrer.
TOTAL	1 351 747.40	

C. DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Détails par chapitres budgétaires

La section d'investissement concerne les projets de la commune à moyen ou à long terme.

RESTES A REALISER 2021		RECAPITULATIF DES PROGRAMMES 2022 (ou programme pluriannuel)	
2051- Création d'un site internet	2 220.00	2031- Etudes : ✓ Projets divers de réhabilitations	20 000.00
2128- Eclairage terrain de pétanque la Place	650.00	204- Subventions équipement Versées : • Soutien à la psychologue scolaire, • Opération programmée de l'amélioration de l'habitat Val'Eyrieux (2021-2024) pour la réhabilitation de l'habitat privé : participation de la commune aux projets validés par l'ANAH	200.00 40 000.00
2132- Changement dalles LED restaurant le « Payanké Ardéchois »	2 100.00	21- Immobilisations corporelles : ⇒ Achats de terrains ⇒ Plantations d'arbres ⇒ Acquisition foncière du Patronage pour le projet de construction d'une école, ⇒ Immeubles de rapport (rénovation d'appartements communaux) ⇒ Rénovation d'anciens gîtes communaux, ⇒ Goudronnage de la voirie communale (investissement récurrent) ⇒ Signalétique ⇒ Achat de barnums ⇒ Acquisition de matériels informatique mairie	20 000.00 1 500.00 99 000.00 60 000.00 64 000.00 60 000.00 20 000.00 5 000.00 2 000.00
2135- Eclairage de la salle polyvalente, Changement de la chaudière mairie Changement de la chaudière de l'école maternelle publique Changement de l'alarme salle polyvalente	4 850.00 13 900.00 15 300.00 4 250.00	238- Immobilisations en cours Opération construction d'une école	1 495 000.00
TOTAL	43 270.00	TOTAL	1 886 700.00

BUDGET 2022	
Total des dépenses d'investissement (études, travaux, acquisitions)	1 929 970.00
16- Remboursement d'emprunts	
○ Capital d'emprunt lié à l'annuité de la dette due en 2022	69 600.00
○ Caution à rembourser	600.00
⇒ Participations au SDE, en annuités, aux travaux d'électrification rurale + Transfert de compétence de l'éclairage public au SDE07 (Schéma directeur énergétique) pour le remplacement des luminaires en lampes LED	40 200.00
040 et 041 Opérations d'ordre	
020- Dépenses imprévues	732 050.00
001 Déficit d'investissement reporté – résultat de l'exercice 2021	63 005.00
	18 936.85
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 854 361.85

D. RECETTES D'INVESTISSEMENT – Détails par chapitres budgétaires

RESTES A REALISER 2021		RECETTES PREVUES AU BP 2022 (ou recettes pluriannuels)	
13258- Subventions d'investissement Subvention du SDE 07 au titre des travaux d'économies d'énergie :		10- Dotations	80 106.85
Remplacement de la chaudière de la Mairie	3 490.00	. Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) – Il s'agit des états déclaratifs des dépenses éligibles réalisées en 2020 et inscrites au compte administratif de cette même année. C'est un mécanisme budgétaire d'aide de soutien à l'investissement local. Il permet de compenser la TVA sur certaines dépenses d'investissement sur la base d'un taux de compensation forfaitaire de l'Etat.	L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après le vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation du résultat.
Remplacement de la chaudière de l'école maternelle	4 510.00	. La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune sur les déclarations d'urbanisme. . Excédent de fonctionnement capitalisé : résultat constaté au compte administratif année N-1 est à reporter sur le budget année N. Lorsque la section d'investissement est déficitaire, il y a lieu d'avoir recours à la procédure dite « affectation du résultat ». Par délibération, le déficit est comblé en affectant en recettes d'investissement le montant nécessaire à l'article 1068, soit 54 206.85 euros.	
		13- Subventions d'investissement en lien avec les projets retenus :	
		Etat	410 000.00
		Région	423 000.00
		Département	180 000.00
		204- Subventions d'investissement versées	1 005.00
TOTAL	8 000.00	TOTAL	1 094 111.80

BUDGET 2022	
Total des recettes d'investissement (travaux)	
16- Emprunt	1 102 111.85
Emprunt qui constitue le mode de financement de l'investissement. Emprunt prévu pour l'équilibre du budget d'investissement et compte tenu des taux de crédits relativement bas.	400 000.00
Opération afférente à l'emprunt (ligne de crédit concernant l'avance de la TVA sur l'opération construction d'une école)	197 000.00
021- Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	
024- Produits de cessions : vente du camping	400 000.00
040- Opérations d'ordre (amortissements)	50 000.00
041- Opérations patrimoniales	8 200.00
	697 050.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 854 361.85

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 351 747.40	
Section d'investissement		1 351 747.40
TOTAL	4 206 109.25	4 206 109.25

ETAT DE LA DETTE du Budget primitif 2022

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.
 La structure de la dette est composée de cinq emprunts à taux fixe.

Code emprunt	Montant emprunt	Montant capital au 01 janvier	Annuités	
			Capital	Intérêt
00002611181	400 000.00	400 000.00	25 438.27	2 555.18
00002067493	400 000.00	364 322.08	18 174.13	4 554.03
642494-1	120 000.00	14 552.63	14 552.63	665.06
961380-1	29 000.00	14 767.27	1 921.61	457.79
00001114643	208 000.00	151 649.75	9 494.99	3 033.00
Total global	1 157 000.00	945 291.73	69 581.63	11 265.06

Le budget primitif 2022 qui vous est présenté relate les efforts de gestion et s'inscrit dans la ligne des budgets précédents.

En investissement, le principal poste de dépense est lié à la construction d'une école pour créer un ensemble école maternelle et école primaire (car l'école publique est actuellement scindée sur deux sites différents).

Profitant de l'opportunité d'acquisition foncière, auprès de l'association paroissiale, il a été étudié la faisabilité du projet, avec une étude d'impact pluriannuel, pour créer un groupe scolaire avec une cantine de proximité ; permettant ainsi de régler tous les dysfonctionnements identifiés au préalable.

Le projet communal se veut totalement vertueux :

- Une réponse fonctionnelle, environnementale et améliorant la sécurité élémentaire, regroupée sur un même site facilement accessible,
- Une réutilisation des bâtis délaissés déjà identifiée en direction du monde économique et associatif.

Pour être exécutoire, le budget primitif doit faire l'objet d'une délibération d'approbation de la part du conseil municipal. Cette délibération doit être publiée et transmise en Sous-Préfecture, avec le budget primitif, pour le contrôle de la légalité.

Il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif 2022 qui vient de lui être présenté.